

Service instructeur
Langue et Culture régionales

8^{ème} **Commission** - N° CG-2008-5-8-1

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2009

PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES

Résumé : Le programme « Langue et Culture Régionales 2009 » comporte deux orientations :

1. L'enseignement, la vie scolaire et périscolaire :

- Les soutiens à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs public (convention de politique linguistique régionale 2007/2013) privé et associatif ;
- Les soutiens aux partenaires du secteur éducatif et aux activités périscolaires en langue régionale ;

2. La langue régionale dans les autres activités sociales :

- Le soutien aux associations culturelles dont l'OLCA ainsi qu'aux actions en faveur de la langue régionale dans la vie culturelle, quotidienne, économique et sociale.
- Les initiatives pour la langue régionale (Hochdeutsch et/ou Elsasserdeutsch) à l'occasion de l'exercice des autres compétences du Conseil général.

Le budget global 2009 s'élève à 2 100 000 €.

Les propositions 2009 sont inscrites dans la perspective du développement de l'enseignement bilingue et des actions complémentaires envisagées pour la période 2007/2013.

Bilan des actions réalisées entre 2000 et 2008 :

La nouvelle **convention de politique des langues vivantes prenant appui sur l'enseignement de la langue régionale 2007/2013** a prévu :

- dans le service public pour 2013, et par rapport à l'effectif de la rentrée 2007, **le doublement par département de l'effectif des élèves en voie bilingue en priorité en maternelle et élémentaire**,
- pour 2010, 3 heures d'allemand de la section des petits au CM2 dans toutes les écoles du département.

Seuls cinq sites bilingues publics dans chaque département ont été créés en maternelle à la rentrée 2008 soit une progression de 550 élèves dans le Bas-Rhin et de 380 dans le Haut-Rhin. Cette faible progression n'est pas suffisante pour respecter les **objectifs minimaux** de la convention 2007/2013 qui supposent **par département l'apport annuel d'au moins 1 400 élèves supplémentaires et 15 sites nouveaux en maternelle**.

Le **Centre de formation aux enseignements bilingues** accueille en première année de formation une soixantaine de candidats au concours de professeurs des écoles « langue régionale d'Alsace ». 36 professeurs (stagiaires) des écoles (PE2) sont actuellement en formation en seconde année. Depuis trois ans les jurys académiques ne pourvoient plus tous les postes mis au concours. Celui-ci ne comporte pas assez d'épreuves en langue allemande pour garantir un niveau de compétence linguistique suffisante et l'accessibilité aux candidats « locuteurs natifs » issus des pays et régions germanophones de l'Union Européenne.

En Alsace, 18 000 élèves sont scolarisés dans plus de 700 classes ou sections bilingues publiques, associatives ou privées de la maternelle à la terminale de lycée dont la moitié dans le Haut-Rhin.

L'aide départementale à la mise en œuvre de classes bilingues dans les secteurs privé et associatif a permis toutefois une évolution positive de 2000 à 2008 dans le Haut-Rhin. Compte tenu de cette place importante du secteur privé et associatif dans le Haut-Rhin, les élèves en voie bilingue –tous secteurs confondus– représentent 10 % des effectifs du 1^{er} degré en septembre 2008. Ce chiffre faible est à comparer avec la Corse (20 %) et le Pays basque (33 %).

L'enseignement précoce de l'allemand sur la base (très variable) de 1 heure 30 à 3 heures par semaine reste en 2008/2009 limité essentiellement, parfois aux CE1, aux CE2, CM1, CM2. Sa qualité est très loin d'être assurée dans toutes les écoles.

Le soutien aux activités périscolaires et à la vie scolaire s'est développé, en direction des communes, écoles, collèges. Enfin les associations principalement l'OLCA, ont été aidées pour leurs efforts spécifiques et selon leurs projets.

Un effort important pour inciter à une signalétique bilingue publique et développer la connaissance de la langue régionale en Alsace, de son histoire et de ses perspectives d'avenir, a été engagé en partenariat avec l'association de l'Ecomusée, le Centre Régional de Documentation Pédagogique et le Comité fédéral pour la langue alsacienne.

Le budget en 2009

A) Fonctionnement :

Le budget pour l'exercice 2009 **au titre du programme E 058 Mission LCR s'élève à 2 000 000 € en crédits de fonctionnement :**

Le programme E 058 "Langue et Culture Régionales 2009" comporte deux orientations :

1. L'enseignement, les animations linguistiques scolaires et périscolaires :

- * soutien à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs public (Fonds de Concours L.C.R. /nouvelle convention de politique linguistique régionale 2007/2013), privé et associatif ;
- * Soutien aux partenaires du secteur éducatif, et aux activités périscolaires, extrascolaires et transfrontalières en langue régionale.

La convention linguistique Etat/Région/Départements 2007/2013, signée le 13 juillet 2007, prévoit d'inscrire chaque année un montant de **1 000 000 €**.

En 2009, l'aide à la création de classes bilingues dans les secteurs associatif et privé sera en progression sensible compte tenu de la très forte demande parentale, de la poursuite de la mise en œuvre des sites bilingues et surtout du besoin de compenser les très faibles développements observés depuis la rentrée 2005 dans le secteur public. Une dotation de **650 000 000 €** est nécessaire.

Par ailleurs, il convient de prévoir un effort de communication en faveur de l'enseignement bilingue : notamment la diffusion des dossiers d'information via le fichier PMI. **L'opération intergénérationnelle des transmetteurs de mémoire sera organisée en partenariat étroit avec le Département du Bas-Rhin dans l'ensemble de nos sites bilingues.**

Un renforcement du soutien départemental à la pratique sociale de la langue, en accompagnement scolaire et hors temps scolaire, est prévu : bibliothèques et CDI des écoles et collèges, animations théâtrales, activités périscolaires, rencontres familiales transfrontalières, Forum du livre en langue régionale, qualification linguistique transfrontalière pour l'emploi des jeunes.

2. La langue régionale dans les autres domaines de la vie sociale :

- * Soutien spécifique aux associations culturelles, aux communes et aux actions en faveur de la langue régionale dans la vie culturelle, quotidienne, économique et sociale ;
- * Initiatives spécifiques pour renforcer la prise en considération de la langue dans la mise en œuvre des compétences propres du Conseil Général

Cette seconde orientation comporte un renforcement des aides aux initiatives des associations culturelles (dont l'OLCA) en ce domaine (hors enseignement et activités extrascolaires).

Elle intègre également les initiatives départementales dans le cadre d'une politique transversale en faveur de la langue, en associant d'autres services du Département : direction de la solidarité notamment la petite enfance, service des sports, direction de l'environnement (etc.). D'autres aides devraient intervenir dans la perspective d'une action globale plus ambitieuse du Conseil Général du Haut-Rhin : soutien à la pratique linguistique des jeunes par le développement du théâtre alsacien, aides à une signalétique bilingue institutionnelle.

Ce programme E 058 est toutefois complété au titre du Plan de revitalisation de l'économie dans le Haut-Rhin Programme F 027/F 227 par deux mesures spécifiques, l'une en fonctionnement, l'autre en investissement. Une autorisation d'engagement de 100 000 € a été prévue en DM 1 2007 au titre de l'action « **aide**

linguistique aux jeunes à la recherche d'un emploi transfrontalier ». Ce programme devrait finalement débiter dans le cadre INTERREG en 2009.

B) Investissement :

Dans le cadre du Plan de revitalisation de l'économie (programme F 227, 200 000 € en autorisation de programme au titre du « **soutien complémentaire à l'aménagement de locaux scolaires du 1^{er} degré destinés à l'enseignement bilingue** » ont été inscrits au titre de 2006 et 2007 Il est proposé d'inscrire au titre des crédits de paiement, une dotation initiale de 50 000 € au BP 2009.

Dans le cadre du programme Langue et culture régionales E 258, il sera proposé de poursuivre cette politique et d'aider les communes à développer également une signalétique bilingue. Ce programme comportera 50 000 € en autorisation de programme et autant en crédits de paiements.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

I. Programme E 058/E258 Langue et Culture Régionales

Fonctionnement: E 058 :

Crédits de fonctionnement : 2 000 000 €

Investissement : E 258 :

Autorisations de programme 50 000 €

Crédits de paiement 50 000 €

II. Programme F 027/F227 Plan de Revitalisation de l'économie dans le Haut-Rhin

Fonctionnement F027 :

Autorisation d'engagement : 100 000 € (pour mémoire)

Investissement F227:

Crédits de paiement : 50 000 €

Il conviendrait de donner délégation à la Commission Permanente pour la définition et la mise en œuvre de ces programmes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER